MODE D'EMPLOI POUR LES DOSSIERS DE DEMANDE DE DISTINCTIONS
FPF **à compter du 1er janvier 2014**

Les modalités d'obtentions des Distinctions FPF sont modifiées et entrent en vigueur au 1er janvier 2014.

Les Niveaux des Distinctions et points des acceptations sont abandonnés au bénéfice d'un nombre d'acceptations, de salons et de photos différentes. (Voir règlement 2014 :
http://federation-photo.fr/activites/promotion-des-auteurs-salons/distinctions-fpf/

Afin de favoriser les participations dans des salons français, et les catégories « papier », les anciens quotas restent d'actualité, en ce qui concerne le nombre de salons étrangers (maximum 20%) et de photos « papier » (minimum 80%).

Les auteurs déjà titulaires de Distinctions FPF, niveau 1, 2 ou 3 peuvent demander la nouvelle distinction AFPF ou EFPF, à condition de respecter les nouveaux critères.
Les auteurs titulaires de distinctions, niveau 4 ou 5, sont reconnus être titulaires des nouvelles distinctions. Ils peuvent obtenir le nouveau certificat en le demandant par mail au service des Distinctions FPF distincfpf@federation-photo.fr et ce, sans frais.

Une fois le dossier constitué du document administratif, du montant du traitement du dossier (par chèque libellé au nom de la FPF) et des photos soumises vous devrez envoyer ce dossier complet au service des distinctions FPF :

Alain WITTEZAELE
47bis rue Renaudat
24130 Prigonrieux

Remarques :
80% au moins des acceptations, doivent être issues de salons « papier ».
80% au moins des acceptations, doivent avoir été obtenues dans des salons français, patronnés par la FPF ou par la FPF et le FIAP.

Les œuvres soumises doivent être le plus récentes possibles et doivent avoir été acceptées au moins 2 fois chacune.

REMPLIR LE DOSSIER

A compter du 1er janvier 2014, un nouveau dossier doit être utilisé, il est au format « Excel ».
Il ne comporte qu'une page, il est identique pour les distinctions AFPF et EFPF.
Pour MFPF, le dossier est différent.
Ils nécessitent une attention particulière.

Pour AFPF et EFPF, les acceptations doivent être listées par ordre chronologique des N° de patronage.
Les acceptations inscrites sur les anciens documents doivent être reportées en totalité sur le nouveau document.
Il existe également 4 colonnes nouvelles où vous devez cocher la case qui correspond à la photo « Papier N&B, Papier Couleur, Images projetées et Audiovisuel », et ce pour chaque acceptation.

Pour remplir et finaliser ce dossier, soit vous attendez d'avoir toutes les acceptations et remplissez le dossier dans l'ordre des N° de patronage, soit, et c'est la méthode que je préconise :

Remplissez le dossier au fur et à mesure de vos acceptations, sans respecter aucun ordre.

Lorsque toutes vos acceptations ont été listées, faites un « tri de A à Z », sur la colonne des N° de patronage.

Pour que ce tri soit efficace, écrivez toujours vos acceptations de la même police, soit en majuscule, soit en minuscule.

Si vous ne savez pas vous servir de cette fonction, demandez à votre entourage si quelqu'un peut vous aider, ou envoyez-moi le fichier par mail et je vous le trierai. Il suffit de 2 secondes pour le faire.

N'hésitez pas à me joindre pour toute question relative à votre dossier :
distincfpf@federation-photo.fr